

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

51

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 20 juin 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 juin 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Daniel LAFAY
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jean-François DELAIRE à Serge FAYET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Carine BRODIN, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 5211-4-1 II ;

Considérant qu'afin d'assurer l'entretien des biens et équipements de la Communauté de Communes et des Communes membres, il convient de formaliser une coopération entre Thiers Dore et Montagne et les Communes concernées, sous la forme d'une mise à disposition des services techniques ;

Considérant la proposition de convention-cadre qui a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de services communaux ou communautaires, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services ;

Considérant que le détail des missions sera précisé par des fiches sectorielles qui comporteront toutes les informations complémentaires nécessaires à l'exécution de la présente convention-cadre ;

Considérant que la convention pourra encadrer la mise à disposition des services de Thiers Dore et Montagne en direction des Communes et par réciprocité la mise à disposition des services des Communes en direction de la Communauté ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention cadre ;
- **Autorise** le Président à signer les conventions de mise à disposition des services techniques.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 45	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	
Abstentions : 1 – Daniel LAFAY			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

